

VILLE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

Séance du 29 août 2023

-----

Convoqué le : 23 août 2023  
Affiché le : 1<sup>er</sup> septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf août, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire. Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents : Mme EUDIER, M. COURSEAUX, Mme LEROY, M. COLLETTE, Mmes MAILLARD, LEBRUN, PEIGNEY, M. FAVENNEC, Mmes COURCHE, VAL, MM. COMBE, HELLO, Mmes BEAUJOUAN, ROUX, MM. BESSEC, GAILLARD, BERTRAND, NOURICHARD, FOUACHE, LECLERCQ, BOUTIN, Mmes COUTANCE, MORISSE.-

Etaient excusés : Mme STIL (pouvoir donné à Mme EUDIER), M. DACHER (pouvoir donné à M. COURSEAUX). Mme MAIZERET (pouvoir donné à Mme LEROY), Mme COLBOC (pouvoir donné à M. LECLERCQ)-  
formant la majorité des membres en exercice  
Madame COURCHE a été élue secrétaire.

-----

**Objet : Délibération n°46/2023 - Classes de découverte - Convention d'objectif avec la coopérative scolaire de l'école élémentaire François HANIN**

A la demande de Madame le Maire, Madame BEAUJOUAN, Conseillère municipale déléguée, présente le dossier.

Par délibération du 13 décembre 2018, le Conseil municipal avait décidé modifier les modalités de financement des classes de découverte afin de permettre aux écoles de planifier les classes de découvertes en année scolaire et non en année civile.

Ainsi le Conseil municipal avait décidé le versement d'une subvention aux coopératives scolaires de l'école maternelle et primaire pour l'organisation de classes de découverte.

La subvention allouée à la coopérative de l'école élémentaire étant supérieure à 23 000 €, il est nécessaire de renouveler la convention d'objectif qui avait été signée pour la période 2019/2022.

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la convention d'objectif qui était jointe en annexe à la note de synthèse de la présente séance.

Le Conseil municipal,  
A l'unanimité,

ACCEPTE la convention d'objectifs avec l'école élémentaire pour le financement des classes de découverte

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la convention susmentionnée et jointe à la présente.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Maire,

Clotilde EUDIER

